

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 03 juillet 2015 à 19 h 00 sous la présidence de Jean Martinage, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean Martinage, Mme Loré Vindry, M. Christian Billaud, Mme Ghislaine Lalbertier, M. Joseph Lillo, Mme Geneviève Ribaillier, M. Daniel Vially, M. Pierre Mellinger, Mme Odile Ouedraogo, Mme Régine Pasquier, Mme Catherine Vitoux, M. Olivier Farges.

ÉTAIENT ABSENTS

M. Bertrand Gonin excusé, a donné procuration à M. Jean MARTINAGE.
M. Serge Grange, absent.
Mme Xandrine Guérin, absent.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MAIRE

26/05	Rencontre du Père Rémi Forrissier, curé de L'Arbresle
28/05	Rencontre avec Mme Geneviève Ribaillier et M. Joseph LILLO de l'association Fraternelle Boule
30/05	Inscription à l'école avec Mme VINDRY et Mme Casals : 99 élèves devraient être présents à la rentrée
02/06	Conseil d'école
04/06	Réception du commandement départemental des pompiers pour la présentation du projet de casernement
04/06	Réception de M. Poulain au sujet du mur de séparation entre sa propriété et la mairie
05/06	Réception de la STEP Lévy Morillon (filtre planté de roseaux)
05/06	Assemblée Générale de l'Office de Tourisme à Saint Julien sur Bibost
06/06	Marché de l'environnement
09/06	Atelier CEOL à Courzieu
12/06	Entretien avec Mme Ghislaine Lalbertier et JCN (prestataire maintenance informatique)
12/06	Rendez-vous chez le Notaire au sujet de la reprise des réseaux du Lot. Charmilles
16/06	Cérémonie de départ des gendarmes : Capitaine Lambert et Commandant Marestin
17/06	Réception des candidates au poste d'ATSEM
18/06	Séminaire sur le Projet de Territoire à St Germain Nuelles
19/06	Vernissage à l'Espace découverte de l'exposition sur le tri des déchets
22/06	Réunion avec Joseph Lillo au SYRIBT à Brussieu : point sur le contrat de rivière
23/06	Rencontre avec les acteurs de la paroisse sur les travaux des vitraux et sur la sécurisation des églises suite aux vols
27/06	Assemblée Générale de l'Hôpital de L'Arbresle
30/06	Présentation de la politique de transport du Département
30/06	Réunion avec Mme Loré Vindry sur les Risques majeurs
01/07	Invitation ERDF pour une présentation Smart Grid et de l'agence de conduite régionale
03/07	Inauguration EHPAD intercommunal « Les Collonges » à St Germain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance M. Olivier FARGES.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Amendes de police 2015.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Nouvelles activités périscolaires : montant de la participation des familles pour l'année scolaire 2015/2016 – 34/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 31/2015 du 21 mai 2015 sur le montant de la participation des familles aux nouvelles activités périscolaires (NAP) pour l'année scolaire 2015/2016 (période du 01/09/15 au 31/08/16).

La participation des familles était fixée à 72 € /enfant pour l'année scolaire 2015/2016.

À partir de l'année scolaire 2015/2016 (période du 01/09/15 au 31/08/16), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer deux tarifs pour les nouvelles activités périscolaires :

- tarif pour les élèves des petite et moyenne sections, le vendredi de 15h00 à 16h30 : 1 € par élève ;
- tarif pour les élèves de la grande section de maternelle au CM2 : 72 € pour l'année scolaire par élève ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **FIXE** le tarif pour les élèves des petite et moyenne sections, le vendredi de 15h00 à 16h30, à 1 € par élève.
- ▶ **FIXE** le tarif pour les élèves de la grande section de maternelle au CM2 à 72 € pour l'année scolaire 2015/2016.
- ▶ **ANNULE** la délibération n° 31/2015 et la remplace par la présente délibération.

Une facture sera adressée à chaque famille et les sommes dues seront recouvrées par la Trésorerie de l'Arbresle.

Tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal - année 2015 – 35/2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 56/2014 par laquelle ont été fixés les tarifs des encarts publicitaires que les annonceurs font paraître dans le bulletin municipal de la Commune d'Éveux. Sur proposition de la Commission Municipale Information et Informatique, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal, de les augmenter pour l'année 2015.

Les tarifs proposés à partir de l'année 2015 sont :

Dimensions des encarts	Prix en € TTC à partir de 2015	Rappel du montant précédent
1/8 ^{ème} de page (9 cm x 6 cm)	80,00 €	70,00 €
1/4 de page (9 cm x 12 cm)	140,00 €	130,00 €
1/2 de page (18 cm x 12 cm)	250,00 €	250,00 €
1 page (18 cm x 24 cm)	500,00 €	480,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **FIXE** le tarif des encarts publicitaires applicables en 2015 selon le tableau présenté ci-dessus.

Reprise des missions Autorisation des Droits du Sol (ADS) Convention Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) / Communes – 36/2015

Monsieur le Maire expose qu'une convention entre le SOL et chaque commune bénéficiant du service ADS du SOL doit être établie afin de décrire tout le processus d'instruction du droit des sols, du dépôt en mairie jusqu'à l'archivage de l'autorisation d'urbanisme.

Elle précise notamment la répartition des missions entre la commune et le service ADS du SOL.

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-133-0006 du 12 mai 2015 modifiant les statuts du Syndicat de l'Ouest Lyonnais ;

VU la délibération n°11/2015 du 25 mars 2015 du comité syndical du Syndicat de l'Ouest Lyonnais approuvant la convention de reprise des missions ADS par le SOL à conclure entre le SOL et les communes bénéficiant du service ADS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** la convention à conclure entre la commune d'Éveux et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, telle qu'annexée à la présente délibération.

▶ **AUTORISE** le maire à la signer.

Délégation de la compétence transport à la demande (TAD) – 37/2015

Sur proposition du Maire,

Vu le code des transports ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1111-8 et suivants, L. 2121-12, L. 5211-11 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°57-2015 du 28 mai 2015 relative à la délégation de compétence transport à la demande ;

Considérant que l'organisation des transports publics de personnes a été profondément remaniée sur le territoire du Département du Rhône à la fin de l'année 2014 ;

Considérant que le Syndicat Mixte des Transports du Rhône (SMTR) qui assurait jusqu'alors notamment les services de transports publics interurbains et de transports à la demande en lieu et place du Département du Rhône a été dissout, suite à son adhésion au SYTRAL le 31 décembre 2014 ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2015, le SYTRAL, dont le Département du Rhône est l'un des membres, est désormais compétent en matière de services de transports non urbains réguliers de personnes, et de services de transports scolaires, sur le territoire de ce dernier ;

Considérant qu'il n'est, en revanche, pas compétent en matière de services non urbains de transport à la demande, qui relèvent actuellement du seul Département du Rhône ;

Considérant que le Département du Rhône arrête le service de transport à la demande généralisé à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite mettre en œuvre un service de transport à la demande sur le Pays de l'Arbresle en faveur des habitants en difficultés sociales et de mobilité ;

Considérant que la mise en œuvre de ce projet induit une modification statutaire en introduisant la compétence facultative « transport à la demande » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

▶ **APPROUVE** la prise de compétence facultative suivante : « **Organisation d'un service de transport à la demande de personnes sur délégation du Département du Rhône** ».

▶ **HABILITE** le maire à mener l'ensemble des démarches et procédures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé – 38/2015

Monsieur le Maire rappelle que la commune est responsable de l'élaboration de son document d'urbanisme, de son suivi et en particulier de sa mise à disposition au public.

Monsieur le Maire précise que les réflexions menées par l'État en matière d'aménagement des territoires, tant pour le suivi de projets spécifiques que pour le pilotage de démarches partenariales, ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme dématérialisés, ce qui implique de disposer de ces derniers, à jour, au format SIG (Système d'informations géographiques).

Monsieur le Maire présente une convention avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle définissant les modalités de mise à disposition de la base de données initiale au format SIG du document urbanisme de la commune d'Éveux, de sa mise à jour, des dispositions en matière d'assistance et des conditions d'utilisation des données.

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé.

Convention de mandat n° 1 avec le SIABA Maîtrise d'œuvre déléguée – réseaux eaux pluviales coursière des Fauvettes - 39/2015

Monsieur le Maire indique que le SIABA doit effectuer des travaux sur le système d'assainissement du bassin de L'Arbresle afin de mettre en conformité son système de collecte. En effet, les réseaux du bassin de L'Arbresle captent une importante quantité d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui induisent des déversements pollués conséquents au milieu naturel.

Le SIABA est compétent en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La commune d'Éveux est compétente, quant à elle, en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux pluviales.

L'étude temps de pluie conduite en 2009 par le bureau d'études IRH sous la maîtrise d'ouvrage du SIABA ainsi que le zonage pluvial également établi par le bureau d'études Réalités Environnement sous la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Éveux ont mis en exergue des travaux sur le réseau d'eaux pluviales indispensables au bon fonctionnement du système d'assainissement du bassin de L'Arbresle.

Afin d'optimiser la gestion de l'opération, il apparaît opérant de conduire de pair la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le pluvial et sur l'assainissement. Il est ainsi proposé à la commune d'Éveux de confier, via une convention de mandat, la maîtrise d'ouvrage au SIABA pour la déconnexion des eaux pluviales issues des lotissements Bellevue et Plein Soleil connectés sur le réseau unitaire du SIABA.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 384 663 € HT dont 64 111 € HT pour le réseau d'eaux pluviales. Le SIABA assurera le financement global de l'opération.

Le montant de l'opération concernant le réseau d'eaux pluviales sera financé par la commune d'Éveux déduction faite des aides que le SIABA pourrait obtenir de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Général du Rhône.

Une avance sera demandée à la commune d'Éveux, correspondant à la moitié du restant à leur charge. Le SIABA assumera le reste de la trésorerie de l'opération.

À la réception des travaux, le SIABA appellera le solde des participations de la commune et des autres partenaires financiers.

Le Maire propose que le SIABA assure l'exercice de cette mission définie à titre gracieux et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente note.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat n°1 avec le SIABA pour la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de déconnexion des lotissements Bellevue et Plein Soleil.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce inhérente à la présente affaire.

Convention cadre d'occupation domaniale - GrDF Installation et hébergement d'équipement de télé-relève - 40/2015

Monsieur le Maire expose que GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels : « Compteurs Communicants Gaz ».

Ce projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuit deux objectifs majeurs :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.
- L'amélioration de la qualité de facturation par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

La mise en place de ces nouveaux services nécessite :

- Le remplacement des compteurs existants.
- L'installation de concentrateurs sur des points hauts dénommés « Sites ».

L'hébergeur est une personne publique qui est propriétaire, dans son domaine public et / ou privé de Site(s) pouvant accueillir les équipements techniques de GDF. L'opération se déroule en deux temps :

- GrDF sélectionne avec, l'accord de l'hébergeur, un certain nombre de sites propices à l'installation d'un concentrateur.
- Les sites sont arrêtés, les parties signent alors une convention particulière sur ces sites.

Le Maire propose de signer la convention cadre d'hébergement qui a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition au profit de GrDF d'emplacements, situés sur les immeubles ou sur les autres propriétés communales qui serviront à accueillir les équipements techniques de GrDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 3 abstentions) :

- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce inhérente à la présente affaire.

Amendes de police 2015 – 41/2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif à la mise en place de signalisations horizontales sur le territoire communal. Le projet répond aux objectifs de sécuriser la circulation des piétons par la création d'un cheminement et passages piétons.

Le montant des travaux est estimé à 962 € HT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un tel projet peut bénéficier d'une subvention. Celle-ci provient de la répartition, par le Conseil Général, de la dotation relative au produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour, 1 contre) :

- ▶ **ACCEPTÉ** le projet de mise en place de signalisations horizontales présenté.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce inhérente à la présente affaire.
- ▶ **DÉCIDE** de réaliser les travaux dès que possible après notification de la subvention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait plusieurs points de situation :

- Présentation du projet de construction de la caserne des pompiers.
- Budget de fonctionnement au 30 juin 2015 (première moitié de l'année) :
 - ✓ Recettes : 53,5% des recettes prévues sont réalisées
 - ✓ Dépenses : 39,5 % des dépenses prévues sont réalisées



Commission enfance jeunesse et affaires scolaires – (Loré VINDRY) :

- Activités périscolaires :
 - ✓ Des questionnaires ont été transmis aux parents afin de recueillir leurs avis au sujet des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et de la garderie. Une première lecture, avant étude plus approfondie, fait apparaître des retours globalement positifs et de nombreux échanges, dont notamment :
 - Garderie : l'organisation d'activités est souhaitée entre 16h et 17h, les tarifs n'appellent pas de critiques particulières.
 - NAP : les temps NAP des petite et moyenne sections de maternelle sont très peu utilisés et posent des problèmes de réveil des enfants durant la sieste, pour les autres classes d'autres activités sont souhaitées et plus d'informations demandées, le système de rotation des activités fait l'unanimité ainsi que la qualité des prestations des encadrants.
 - ✓ Les activités théâtre et danse sont reconduites pour l'année prochaine, ainsi que le système de rotation des activités toutes les 6 semaines, cette rotation est également appréciée des encadrants, le but des NAP étant la découverte.
 - ✓ 58 inscriptions aux NAP sont d'ores et déjà recensées pour l'année 2015/2016, ce qui représente un taux de fréquentation d'environ 70 %.
- École :
 - ✓ Des besoins en entretien et mobiliers ont été exprimés par la directrice, ceux-ci seront étudiés.
 - ✓ Un tableau blanc interactif supplémentaire, financé sur l'enveloppe annuelle allouée à l'école, sera installé dans la classe de CM2 durant l'été avec une participation financière de la commune.
- Mutualisation des bibliothèques :
 - ✓ Une étude est en cours au sein de la CCPA pour mutualiser l'ensemble des catalogues d'ouvrages au profit des adhérents de toutes les médiathèques.
 - ✓ Ceci nécessiterait la mise en place de moyens humains et matériels : coordinateur, véhicule, logiciel commun, carte d'adhésion commune ...
 - ✓ Les premières mesures qui pourraient être validées sont : le recours à une centrale d'achat, l'acquisition de matériel commun de réparation des livres, des animations ou expositions « tournantes » sur les différents sites.
- AAPHTV (assemblée générale) :
 - ✓ Taux d'activité de 90%, le foyer sera ouvert tout l'été.
 - ✓ L'avancement de l'exécution budgétaire est correcte.
 - ✓ Le 18 septembre se tiendra les festivités pour l'anniversaire de l'ouverture du foyer.



Commission Voirie (Christian BILLAUD) :

- De l'ambroisie commence à être recensée sur la commune, principalement aux abords de la route départementale. Les services du département ont été informés et vont être saisis dans les plus brefs délais.
- La pose de panneaux de signalisation va être réalisée dans le courant de l'été dans la zone de la micro-crèche et de l'église.

✂ **Commission informatique et information – (Ghislaine LALBERTIER) :**

- Un courrier de l'INPES informe les mairies des risques de développement de maladies telles que la dengue et le chikungunya en métropole ainsi que de la prolifération du moustique tigre en région Rhône-Alpes, des mesures de prévention y figurent également et seront rappelées dans les communications communales.

✂ **Commission bâtiments – (Joseph LILLO) :**

- Mutualisation - Groupe de travail « groupement de commandes » : une réunion s'est tenue à la CCPA pour étudier les possibilités de regroupement possibles de contrats. Il en ressort que les vérifications périodiques électricité, gaz et extincteurs vont faire l'objet d'une estimation chiffrée.

✂ **Commission vie sociale et associative – (Geneviève RIBAILLIER) : pas d'observations**

✂ **Monsieur Pierre MELLINGER**, correspondant défense et mission « UNESCO »

- Mutualisation – Police Municipale :
 - ✓ Une étude a été réalisée pour recenser les moyens existants et les besoins.
 - ✓ 12 communes et la CCPA se sont positionnées pour cette mutualisation et expriment des besoins dans les domaines de la surveillance, du stationnement, du cadre de vie, de la prévention routière et de la sécurité des abords des écoles.
 - ✓ Le bilan financier des besoins exprimés fait ressortir un coût estimatif d'utilisation pour une masse salariale de 8 personnes aux environs de 28 euros / heure.
 - ✓ Lors de la prochaine conférence des Maires, il sera proposé la création de cette police intercommunale qui pourrait être effective courant 2016.
- Itinéraires culturels européens :
 - ✓ L'étude du dossier de candidature est reportée par le conseil européen qui incite à ajouter un ou des thèmes communs faisant le lien entre les différents sites.
 - ✓ Le dossier sera représenté en septembre 2016.
- Candidature UNESCO – Couvent Sainte-Marie de La Tourette :
 - ✓ Le dossier de candidature suit le cheminement normal.
 - ✓ En juillet les dates de visites des auditeurs de l'ICOMOS nous seront communiquées.

✂ **Madame Catherine VITOUX**, office de tourisme :

- L'exposition « Regards sur l'environnement » se déroule jusqu'au 11 juillet 2015.

✂ **Monsieur Olivier FARGES**, conseiller municipal :

- Plusieurs plantations donnant sur des carrefours et gênants la visibilité sont signalées. Elles ont été prises en compte et feront l'objet d'interventions.

La séance est levée à 21h30

Jean MARTINAGE

Loré VINDRY

Christian BILLAUD

Ghislaine LALBERTIER

Joseph LILLO

Geneviève RIBAILLIER

Daniel VIALLY

Pierre MELLINGER

Odile OUEDRAOGO

Régine PASQUIER

Catherine VITOUX

Olivier FARGES

Serge GRANGE

Xandrine GUÉRIN

Bertrand GONIN

Absent

Absente

*Absent, excusé a donné
procuration à M. Jean
MARTINAGE*